

De personne physique à personne morale dans les parts sociétaire

Par Richard G R
Bonjour,
Actuellement au sein d'une société je suis bénéficiaire effectif en tant que personne physique, donc à mon nom propre.
Je souhaiterai faire modifier mon statut au sein de la société. Transférer mes parts à ma SASU et ainsi être associé en tant que personne morale et non plus personne physique.
Je souhaiterais connaître les démarches pour faire cela.
Dois je faire une cession de parts sociales à ma propre société ?
Merci bien.

Par AGeorges
Bonjour Richard
Dois je faire une cession de parts sociales à ma propre société ?

Ben oui!

Il n'y a pas de rapport entre la société SASU, personne morale et Vous-même en tant que personne physique.

Cette cession devra être conforme aux statuts de la société concernée, être autorisée, être soumise à la préemption potentielle des autres associés, être déclarée par vous, soumise à la plus value le cas échéant.

Vous interviendrez alors comme Président de la SASU, la représentant au titre de ses parts.

Sauf erreur ou omission.